

# CONCOURS « RÉCOMPENSES D'ÉTÉ IRVING OIL » 2023 - RÈGLEMENT OFFICIEL

Le concours « Récompenses d'été Irving Oil » (le « Concours ») est offert par Irving Oil Limited (« Irving Oil »), et est administré par W.S.P. International Limited (« Administrateurs »). Irving sera ci-après désigné comme le « Commanditaire du Concours ».

**AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER.** Le fait d'effectuer un achat n'augmentera pas vos chances de gagner.

**Renseignements généraux sur le Concours :** Le Concours se déroule dans environ 144 établissements Irving Oil participants (« Établissements Participants ») qui acceptent la carte Récompenses Irving et qui sont situés dans les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec seulement. Vous recevrez automatiquement une participation au Concours (« Participation(s) ») lorsque vous effectuerez un achat de carburant (tout type de carburant) dans un Établissement Participant à l'aide de votre carte Récompenses Irving (« Transaction Admissible »), en tout temps pendant la Période du Concours (tel que détaillé ci-dessous à la règle 1). **Vous devez avoir une carte Récompenses Irving enregistrée pour vous inscrire et gagner des prix dans le cadre du Concours.** Si vous n'avez pas de carte Récompenses Irving, vous pouvez en obtenir une gratuitement dans n'importe quel Établissement Participant. Aucun achat ni frais n'est requis pour enregistrer votre carte Récompenses Irving. Pour enregistrer votre carte Récompenses Irving, rendez-vous sur [www.irvingoil.com](http://www.irvingoil.com). Veuillez prévoir jusqu'à sept (7) jours à partir de la date d'enregistrement de votre nouvelle carte Récompenses Irving pour être admissible à recevoir des participations. Vous pouvez obtenir une participation sans faire d'achat, voir la règle 3 B) ci-dessous pour plus de détails. Toute question, tout problème ou tout commentaire concernant le Concours peut être envoyé à [recompenses@eteirving.com](mailto:recompenses@eteirving.com). Ou envoyez vos questions, préoccupations ou commentaires à « Irving Oil récompenses d'été, boîte postale 3009, M.I.P., Markham, ON L3R 6G4 ».

**1) DATES DU CONCOURS :** Le Concours commence à 12:00:01 AM, heure de l'Est (« HE ») le 2 mai 2023 (la « Date de début du Concours »). Il est prévu que le Concours se termine à 23h59:59 HE le 18 septembre 2023 (la « Date de fin prévue du Concours »). La période comprise entre la Date de début du Concours et la Date de fin prévue du Concours est appelée « Période du Concours ». Certains éléments du Concours se termineront à des dates différentes, tel qu'indiqué ailleurs dans le présent Règlement.

**2) QUI PEUT PARTICIPER :** Le Concours est ouvert à tous les résidents légaux des provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité, à la Date de début du Concours, dans la province où ils résident. Les employés du Commanditaire du Concours, les employés de première ligne des magasins participants, leurs sociétés mères respectives, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs distributeurs, leurs représentants commerciaux, leurs agences de publicité et de promotion, leurs agents, tout commanditaire de prix participant ou toute entité avec laquelle le Commanditaire du Concours passe un contrat, spécifique à ce Concours, sauf indication contraire dans le présent document, et les membres de leur famille immédiate (définie, dans le cadre de ce Concours, comme toute personne avec laquelle ils sont domiciliés (qu'elle soit apparentée ou non)), ne sont pas autorisés à participer au Concours pour gagner.

**3) COMMENT PARTICIPER :** Il y a 2 façons de gagner des participations : A) Effectuer une transaction admissible, et B) Demander une participation sans achat.

- A) **Effectuer une transaction admissible :** Vous recevrez automatiquement une participation au Concours lorsque vous ferez un achat de carburant (n'importe quel type de carburant) dans un Établissement Participant en utilisant votre carte Récompenses Irving à tout moment pendant la Période du Concours.
- B) **Demande de participation sans achat :** en envoyant une carte de 3 po x 5 po imprimée lisiblement avec votre nom, votre numéro de Récompenses Irving et votre adresse électronique à « Irving Oil récompenses d'été demande de participation sans achat, boîte postale 3009, M.I.P., Markham, ON L3R 6G ». **Les demandes doivent être reçues au plus tard le 18 septembre 2023.** Limite d'une participation par demande par jour ; une demande par enveloppe postale extérieure. Aucune demande reproduite mécaniquement ou générée par ordinateur n'est autorisée. Votre participation sans achat sera incluse dans tous les tirages après réception de votre demande.

**4) PRIX :** Quatre (4) prix de 25 000,00 \$ chacun seront attribués, pour une valeur totale de 100 000,00 \$. Le premier prix sera tiré au sort à 13 h 00, heure de l'Est (« HE »), le jeudi 1er juin 2023. Le deuxième prix sera tiré au sort à 13 h 00, heure de l'Est (« HE »), le vendredi 6 juillet 2023. Le troisième prix sera tiré au sort à 13 h 00, heure de l'Est (« HE »), le jeudi 3 août 2023, et le dernier prix sera tiré au sort à 13 h 00, heure de l'Est (« HE »), le jeudi 21 septembre 2023. Les participations qualifiées non gagnantes seront combinées et incluses dans les tirages au sort ultérieurs. Un (1) gagnant par personne et par foyer. Tous les tirages seront effectués par les Administrateurs à leurs bureaux de Markham, en Ontario.

**5. NOTIFICATION ET RÉDEMPTION :** Si vous avez été tiré au sort en tant que gagnant potentiel, vous recevrez une notification par courriel, message texte ou appel téléphonique au numéro de téléphone associé à votre carte Récompenses Irving. Comme condition d'attribution de tout prix, le gagnant potentiel doit remplir, dans les sept (7) jours suivant sa réception, la déclaration de conformité, de décharge et d'accord d'indemnisation du Commanditaire (« **Formulaire de Décharge** ») dans lequel, entre autres, le gagnant confirme sa conformité et son éligibilité au présent Règlement Officiel, et libère les parties libérées (définies ci-dessous) et toute autre partie à la promotion de chacune des parties susmentionnées, de toute responsabilité découlant de la participation au Concours ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci), ou en rapport avec ceux-ci. Le gagnant du prix doit répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique. Vous n'êtes pas un gagnant tant que vous ne vous êtes pas entièrement conformé au Règlement Officiel et que toutes les procédures d'attribution n'ont pas été menées à bien. Si un gagnant potentiel ne renvoie pas le Formulaire de Décharge, la preuve d'identité requise et/ou d'autres documents raisonnablement exigés par le Commanditaire conformément au présent Règlement Officiel, ou s'il s'avère qu'il a enfreint le Règlement Officiel du Concours de quelque manière que ce soit, ou si une notification de prix émanant du Commanditaire est retournée comme étant non distribuable, le gagnant potentiel sera disqualifié et sera considéré comme ayant renoncé au prix en question. En cas de renoncement, les Administrateurs organiseront d'autres tirages au sort pour sélectionner un autre gagnant potentiel. Tous les prix seront attribués. Les prix seront remis sous forme de chèque à l'ordre des gagnants. La remise des prix aura lieu à l'endroit où le gagnant préfère participer à Irving, tel qu'indiqué sur le Formulaire de Décharge. Prévoyez un délai de quatre (4) à six (6) semaines pour la livraison du prix. Si l'identité d'un participant s'inscrivant par courriel ou par texto est contestée, la participation sera considérée comme ayant été soumise par la personne à qui a été attribué le courriel ou le numéro de téléphone du courriel ou du texto associé (le « Titulaire autorisé du compte »). Il pourra être demandé à chaque participant sélectionné de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte du courriel ou du texto associé au bulletin de participation sélectionné.

Rappelez-vous : si vous n'avez pas de carte Récompenses Irving, vous pouvez en obtenir une gratuitement dans n'importe quel Établissement Participant. Seuls les détenteurs d'une carte Récompenses Irving enregistrée pourront jouer. Aucun achat ni frais n'est requis pour enregistrer votre carte Récompenses Irving. Pour enregistrer votre carte Récompenses Irving, rendez-vous sur le site [www.irvingoil.com](http://www.irvingoil.com). Veuillez prévoir jusqu'à sept (7) jours à partir de la date d'enregistrement de votre nouvelle carte Récompenses Irving pour profiter du jeu. Consultez le site [www.irvingoil.com](http://www.irvingoil.com) pour obtenir la liste des Établissements Participants. Pour connaître les conditions générales supplémentaires relatives aux remises sur le carburant Récompenses Irving, veuillez consulter le site [www.irvingoil.com](http://www.irvingoil.com).

**6) CHANCES :** Les chances globales de gagner un prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues avant chaque tirage au sort.

**7) PUBLICITÉ :** L'acceptation d'un prix constitue une autorisation pour le Commanditaire d'utiliser le nom, l'image, la voix et les commentaires du gagnant à des fins publicitaires et promotionnelles dans le monde entier, dans tous les médias, sans limitation et sans rémunération supplémentaire, sauf si la loi l'interdit. Le nom du gagnant du prix peut être publié sur [irvingoil.com](http://irvingoil.com) ou sur d'autres médias sociaux associés au Commanditaire.

**8) RESTRICTIONS :** Les actions suivantes sont interdites et entraîneront une disqualification automatique du Concours : (1) l'utilisation de toute méthode qui augmente artificiellement les chances de gagner ; (2) le non-respect du présent Règlement Officiel ; ou (3) tout autre acte qui, selon le Commanditaire et à sa seule discrétion, met en péril l'intégrité ou le bon déroulement du Concours.

**9) PUBLICITÉ ET CONFIDENTIALITÉ :** En participant au Concours, les participants consentent à l'utilisation de leurs nom, adresse, adresse électronique, code postal, numéro de téléphone, identifiant(s) sur les médias sociaux,

commentaires et image, que ce soit sur vidéo, photographie ou tout autre moyen, pour l'administration du Concours ou toute publicité réalisée par le Commanditaire, sans autre avis ni compensation.

Le Commanditaire recueillera des données personnelles vous concernant pour l'administration du Concours et à des fins d'étude de marché interne. Aucune de ces données personnelles ne sera transférée ou vendue à un tiers, sauf dans les circonstances suivantes :

- lorsque vous nous en donnez l'autorisation ;
- lorsque, en toute bonne foi, nous pensons que la loi exige la divulgation ;
- à des sociétés affiliées, à condition que nos sociétés affiliées, leurs agents et conseillers et leurs employés respectifs soient tenus de ne pas utiliser les informations à d'autres fins que celles décrites dans le présent Règlement Officiel ; et
- à nos agents respectifs à des fins de traitement des données, à nos conseillers professionnels et à nos agences de promotion et de marketing, à condition que ces agents, conseillers professionnels et agences de promotion et de marketing soient tenus de ne pas utiliser les informations à d'autres fins que celles décrites dans le présent Règlement Officiel.

Le Commanditaire peut faire correspondre des informations statistiques agrégées à des paramètres établis par des tiers, sans divulguer les informations relatives à l'utilisateur. Ces informations ne contiendront pas d'informations personnelles identifiables. Le sponsor peut partager des informations agrégées avec des partenaires commerciaux, des sites comarqués, des commanditaires participants et des annonceurs ; toutefois, ces informations agrégées ne contiendront pas d'informations personnellement identifiables.

**10) LISTE DES GAGNANTS :** Le nom du gagnant sera disponible jusqu'au 1er mars 2024 par courrier en envoyant une enveloppe timbrée et adressée par courriel à [recompenses@eteirving.com](mailto:recompenses@eteirving.com) ou par courrier prépayé envoyé à « Irving Oil récompenses d'été, boîte postale 3009, M.I.P., Markham, ON L3R 6G4 ».

## **11) CONDITIONS GÉNÉRALES :**

**(a) LIMITES :** Les Parties Libérées (définies ci-dessous) ne sont pas responsables de toute forme d'action, de cause d'action, de réclamation ou de demande, de perte ou de blessure, d'utilisation ou de mauvaise utilisation d'un prix, d'utilisation des inscriptions par le Commanditaire, de poursuite, de dette, d'engagement, de contrat, y compris les frais juridiques et les dépenses, quels qu'ils soient, en rapport avec la participation d'un participant au Concours, en rapport avec l'acceptation et/ou l'exercice par le participant d'un prix tel qu'attribué, et/ou de la réception ou du téléchargement de tout matériel à partir des serveurs du Commanditaire ou de tout autre site Internet, que le matériel ait été préparé par le Commanditaire ou par un tiers. Les Parties Libérées ne sont pas responsables (i) des transmissions électroniques ou des inscriptions perdues, en retard, volées, incomplètes, illisibles, endommagées, brouillées, détruites ou mal acheminées ; (ii) des problèmes ou dysfonctionnements techniques, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards de transmission, pannes de communication, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions, quelle qu'en soit la cause ; (iii) du matériel, du réseau, des logiciels ou des transmissions téléphoniques défectueux ou indisponibles ; (iv) les dommages causés à l'ordinateur des participants ou de toute autre personne et/ou à son contenu ; (v) toute participation soumise d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par le présent Règlement Officiel ; (vi) les informations de participation incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les participants ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, ou (vii) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire et mettant en péril l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours. Toutes les participations incomplètes ou non conformes seront disqualifiées. Si, pour quelque raison que ce soit, ce Concours ne peut être exécuté comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire et corrompant ou affectant la sécurité, l'administration, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, ou si le Concours est compromis ou devient techniquement corrompu de quelque manière que ce soit, électroniquement ou autrement, le Commanditaire se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le Concours. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'amender ou de modifier le présent Règlement Officiel,

ou de modifier, d'annuler ou de suspendre ce Concours, sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cas où une cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire corrompt, ou menace de corrompre, la sécurité ou la bonne administration du Concours.

**(b) DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ** : EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ DE LIBÉRER, D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE TENIR LE COMMANDITAIRE, LES ADMINISTRATEURS, LEURS DIRIGEANTS, DIRECTEURS, ACTIONNAIRES, AGENTS, SOCIÉTÉS MÈRES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, AGENCES DE PUBLICITÉ, AGENCES DE PROMOTION, AGENCES D'EXÉCUTION, CONSEILLERS JURIDIQUES ET/OU TOUTE AUTRE PARTIE À LA PROMOTION (COLLECTIVEMENT LES « **PARTIES LIBÉRÉES** »), À L'ABRI DE TOUTE PERTE, DOMMAGE, COÛT, DÉPENSE, RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION ET ACTION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES MATÉRIELS, LES BLESSURES CORPORELLES ET/OU LA MORT, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS OU PUNITIFS) DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE CONCOURS OU LE CONCOURS, DOMMAGES MATÉRIELS, BLESSURES CORPORELLES ET/OU DÉCÈS, DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, HONORAIRES D'AVOCAT ET FRAIS DE JUSTICE) DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE CONCOURS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'EXÉCUTION OU L'ADMINISTRATION DU CONCOURS, VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS, L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'UTILISATION, LA NON-UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE TOUT PRIX, OU LA PARTICIPATION OU LE DÉPLACEMENT À TOUTE ACTIVITÉ LIÉE AU CONCOURS, MÊME SI ELLE EST CAUSÉE PAR LA NÉGLIGENCE DES PARTIES LIBÉRÉES. CETTE DÉCHARGE ET CETTE RENONCIATION SONT CONÇUES POUR ÊTRE AUSSI LARGES QUE LA LOI LE PERMET ET RESTERONT EN VIGUEUR APRÈS LA RÉSILIATION OU L'EXPIRATION ANTICIPÉE DE CE CONCOURS.

**(c) ATTENTION** : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE CORROMPRE D'UNE AUTRE MANIÈRE LE CONCOURS OU D'ENTRAVER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER, DE POURSUIVRE ET DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

**(d) LOI** : Le Concours est nul là où la loi l'interdit et est soumis à toutes les lois canadiennes fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales applicables. Ce Concours est régi exclusivement par les lois de la province du Nouveau-Brunswick, y compris tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement Officiel, les droits et obligations entre les participants et le Commanditaire, et les dispositions procédurales, sans donner effet à un choix de loi ou à des conflits de règles de droit. Tout litige sera tranché par les tribunaux siégeant à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

**(e) EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ QUE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE** : (A) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DE OU LIÉS AU CONCOURS, OU À TOUT PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À UNE QUELCONQUE FORME D'ACTION COLLECTIVE ; ET (B) VOS RECOURS SONT LIMITÉS À UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS (LE CAS ÉCHÉANT) ET VOUS RENONCEZ IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE DEMANDER UNE INJONCTION OU UN REDRESSEMENT ÉQUITABLE.

**(f)** En cas de divergence entre les versions anglaise et française des règles, la version anglaise prévaut.

**(g)** DANS LA PROVINCE DU QUÉBEC, TOUT LITIGE RELATIF À LA CONDUITE OU À L'ORGANISATION D'UN CONCOURS PUBLICITAIRE PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX POUR QU'ELLE PRENNE UNE DÉCISION. TOUT LITIGE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN PRIX PEUT ÊTRE SOUMIS A LA RÉGIE UNIQUEMENT DANS LE BUT D'AIDER LES PARTIES A PARVENIR A UN RÈGLEMENT.

**(h) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : Toute la propriété intellectuelle associée au Concours et/ou au Commanditaire, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, les logos, les conceptions, le matériel promotionnel, les pages web, les codes sources, les images, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations, est détenue par le Commanditaire. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de toute

propriété intellectuelle du Commanditaire sans le consentement écrit exprès du Commanditaire est strictement interdite.

Valeur totale de tous les prix disponibles : 100 000,00 \$ CAD.

Commanditaires: Irving Oil Limited Saint John, Nouveau-Brunswick, E2L 4K1.

Administrateurs: WSP International Limited, Markham, ON, Canada.